

<p><b>COLLEGE VICTOR LOUIS</b> <b>52 Avenue de Thouars</b> <b>33400 TALENCE</b> ☎ 05.57.35.00.60 - ☎ 05.57.35.00.61</p>
---

## **NOTE DE RENTREE AUX PARENTS** **RENTREE SCOLAIRE 2008**

- Les élèves de **6°** seront accueillis *Mardi 2 septembre 2008 de 8h00 à 16h00*
- Les élèves de **5°, 4° et 3°** seront accueillis *Mercredi 3 septembre 2008 de 9h00 à 12h00*  
**Les élèves de 6<sup>ème</sup> n'auront pas cours ce jour-là.**

Les élèves devront se présenter dans la cour du collège aux jours et heures indiqués ci-dessus. Les listes de classe seront affichées devant le bâtiment principal.

Les élèves se regrouperont par classe avant d'être pris en charge par leur professeur principal.

Les emplois du temps seront appliqués **dés le jeudi 4 septembre 2008** pour toutes les classes.

Les demi-pensionnaires déjeuneront à la cantine dès leur premier jour de cours.

Début septembre, à chaque niveau, des réunions d'accueil seront organisées pour les parents avec la participation de l'administration et des équipes pédagogiques.

Je me permets, dès à présent, d'insister sur l'importance de ces rencontres qui facilitent les relations entre les parents et les professeurs et engendrent une meilleure collaboration.

### **FORMALITES D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION**

Nous vous rappelons qu'une attestation d'assurance doit être fournie au collège (service de la Vie Scolaire). En effet, elle est indispensable pour la participation de vos enfants aux sorties pédagogiques et à certaines activités prévues par le collège. Une couverture large est nécessaire avec deux clauses :

- **Responsabilité civile** : si l'enfant provoque un dommage
- **Individuelle accidents corporels** : si l'enfant est victime

A la rentrée, les associations de parents d'élèves proposent des assurances.

### **PRET DE MANUELS SCOLAIRES**

Les familles sont responsables des manuels scolaires. **Les livres seront couverts.** Toute dégradation, ou perte, sera facturée à la famille (règlement intérieur).

### **VIE AU COLLEGE**

Les élèves doivent être habillés correctement, sans excentricité ni provocation.

L'introduction au collège de tabac, objets dangereux ou étrangers à l'enseignement n'est pas autorisée et pourra donner lieu à sanction. L'utilisation du téléphone portable est également interdite dans l'établissement (règlement intérieur).

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison. Il doit être lu et signé par les parents de l'élève.

Inscrire un enfant au collège *c'est s'engager à le respecter*. L'élève doit toujours venir avec son carnet de liaison.

## **CONTACT PROFESSEURS, FAMILLES, ADMINISTRATION**

En dehors des rencontres organisées trimestriellement, les parents peuvent prendre rendez-vous avec les professeurs par l'intermédiaire du carnet de liaison qu'ils doivent consulter régulièrement.

Cette collaboration est indispensable pour la réussite scolaire de votre enfant.

Pour ces contacts et aussi pour la sécurité de votre enfant, il est obligatoire de nous donner un numéro de téléphone.

### **FSE (Foyer Socio Educatif)**

Le foyer socio éducatif est une association (loi 1901) interne au collège qui propose des activités en dehors des heures de cours. L'adhésion est volontaire et facultative. Elle permet aux élèves de participer aux activités comme par exemple :

1. chorale, orchestre, infographie, atelier écriture, perles, origami, théâtre, informatique
2. salle du foyer : jeux de société, revues, baby foot

Le FSE participe financièrement aux voyages scolaires et aux sorties.

Prix de la cotisation : 8€ pour un élève, 15€ pour deux élèves, 18€ pour trois élèves et plus

### **U.N.S.S.**

Les professeurs d'EPS organisent chaque année des activités sportives le mercredi après-midi. Ils vous invitent à faire participer vos enfants à la découverte des multiples aspects éducatifs du sport scolaire (pratique d'un sport, arbitrage, organisation de rencontres, etc.).

Activités pratiquées en 2007-2008 : Badminton, GRS, Hand-ball, athlétisme, tennis de table.

### **Pour s'inscrire, s'adresser dès la rentrée aux Professeurs d'EPS**

## **BOURSES DE COLLEGE - FONDS SOCIAL COLLEGIEN**

Si vos revenus ne dépassent pas un plafond de ressources (un barème vous sera communiqué à la rentrée), une bourse peut vous être accordée ; les démarches devront être accomplies auprès du secrétariat du collège courant septembre (**attendre les instructions**).

Pour les familles en difficulté financière, des aides ponctuelles peuvent être attribuées au titre des fonds sociaux. Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat d'intendance.

## **BOURSES DEPARTEMENTALES**

Tous les élèves qui bénéficieront d'une bourse de collège pourront également prétendre à une bourse départementale gérée par l'établissement.

## **RECOMMANDATIONS PARTICULIERES**

Il est conseillé aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> de faire établir dès le 1<sup>er</sup> trimestre une carte nationale d'identité pour leur enfant, celle-ci devant être présentée lors des examens.

Les élèves participant à un voyage scolaire à l'étranger devront obligatoirement en être munis.